

Le guide pratique de l'ALAE de la restauration scolaire et de la pause méridienne

Sainte Foy de Peyrolières

2024/2025



Attention le dossier unique renseigné

L'ALAE

Votre enfant doit être inscrit pour bénéficier de ce service.

Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et en ligne sur le portail famille de la MJC : <https://lherm.portail-defi.net>

Votre enfant doit être âgé d'au moins 3 ans pour bénéficier du service.

Dans le cas contraire, une demande de dérogation doit être faite auprès de la directrice de l'ALAE.

Le matin: 7h30 - 8h50

Maternelles

À l'ALAE maternelle (entrée par le portail à droite de l'école maternelle)

Nous n'accueillons plus les enfants après 8h35 pour permettre le transfert dans les classes dans de bonnes conditions.

Elémentaires

À l'ALAE élémentaire (67 rue J.Baptiste Clément)

Nous n'accueillons plus les enfants après 8h45 pour permettre le transfert dans les classes dans de bonnes conditions.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux d'accueil.

Le soir

Maternelles

De 16h05 à 19h à l'ALAE maternelle

Les enfants inscrits restent dans leur classe pour prendre leur goûter apporté de la maison.

Elémentaires

De 16h15 à 19h à l'ALAE élémentaire (67 rue J.B Clément)

Seuls les enfants inscrits sont récupérés par les animateurs à la sortie de la classe.

Tout enfant inscrit ne pourra être récupéré qu'à partir de 16h25 après avoir signé la feuille d'émargement.

Les parents doivent impérativement récupérer leur enfant à 19h au plus tard.

Les modifications doivent être faites minimum **4 jours ouvrés pleins avant la date souhaitée** sur le portail famille.

est obligatoire pour tout enfant scolarisé.

Si la modification intervient à moins de 4 jours ouvrés :

- Informer l'équipe d'animation sur les lieux et temps d'accueil au plus tard à 8h50 pour le jour même.

Aucune désinscription après cette heure ne sera possible et la présence sera alors facturée.

- Possibilité en maternelle de signaler la modification auprès de l'enseignant en déposant l'enfant le matin.

- Possibilité pour les élémentaires d'envoyer un mail de modification minimum 24h avant à : **centreloisirsaintefoy@wanadoo.fr**

- En cas d'inscription exceptionnelle urgente le jour même au:

05.61.91.44.14 ou 06.84.43.31.09

La restauration scolaire et la pause méridienne 12h-14h

Les inscriptions à la restauration scolaire se font auprès de la mairie :

- En complétant la fiche d'inscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante

- Via le portail famille de la mairie au moins 4 jours à l'avance :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteFoyDePeyrolieres31470/accueil>

Voir les modalités d'inscription sur le règlement de la restauration scolaire.

Les inscriptions à la pause méridienne se font auprès de la MJC Lherm :

- En complétant le dossier unique ALAE en fin d'année scolaire pour l'année suivante

- Via le portail famille de la MJC 4 jours ouvrés minimum avant la date souhaitée

<https://lherm.portail-defi.net>

Modifications (inscriptions ou désinscriptions):

Toute modification doit être faite au plus tard **4 jours ouvrés** avant la date prévue et en deux temps :

1- sur le portail famille de la mairie pour la modification des repas

2- sur le portail famille de la MJC pour la modification de la pause méridienne

La pause méridienne sera facturée en fonction des inscriptions à la restauration scolaire sauf pour absence justifiée par certificat médical dans les 7 jours. Pas de rétroactivité.

L'ALAE (matin, midi et soir) est facturé tous les mois par la MJC Lherm.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir **avec le dossier unique** l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **datée de janvier 2024 ou de la MSA de moins de 6 mois**.

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué. (Pas de rétroactivité)

L'amplitude totale de chaque temps est facturée quelle que soit la durée de présence de l'enfant.

La restauration scolaire est facturée tous les mois par la Mairie et devra être réglée à la Mairie.

Pénalités appliquées:

- 2€ par jour non inscrit pour tout enfant non inscrit à l'ALAE du midi
- 10€ à partir de la 3ème relance pour facture impayée
- 15€ à chaque nouveau retard, après 3 retards à l'ALAE du soir
- 2€ à chaque non inscription sur les ALAE soir

Tarifs ALAE

	ALAE matin		Midi	ALAE soir avant 17h15		ALAE soir après 17h15	
	Mater	Elem	Mater/Elem	Mater	Elem	Mater	Elem
QF ≤ 400	0,62 €	0,70 €	0,37 €	0,56 €	0,49 €	1,29 €	1,21 €
401 ≤ QF ≤ 600	0,66 €	0,76 €	0,44 €	0,61 €	0,52 €	1,41 €	1,33 €
601 ≤ QF ≤ 800	0,71 €	0,81 €	0,49 €	0,64 €	0,56 €	1,53 €	1,44 €
801 ≤ QF ≤ 1000	0,77 €	0,87 €	0,55 €	0,68 €	0,60 €	1,65 €	1,56 €
1001 ≤ QF ≤ 1200	0,81 €	0,93 €	0,61 €	0,72 €	0,63 €	1,78 €	1,67 €
1201 ≤ QF ≤ 1400	0,87 €	0,98 €	0,66 €	0,77 €	0,66 €	1,90€	1,79 €
1401 ≤ QF ≤ 1600	0,92 €	1,04 €	0,70 €	0,81 €	0,71 €	2,01 €	1,90 €
QF ≥ 1601	1,00 €	1,11 €	0,72 €	0,88 €	0,77 €	2,10 €	1,97 €

Modalités de règlements des factures MJC:

- Par carte bleue sur le portail famille ou au secrétariat de la MJC
- Par chèque, à l'ordre de la MJC LHERM
 - à envoyer au 2 avenue de Gascogne, 31600 Lherm
 - à déposer RDC salle des fêtes, place de l'église à Lherm
- Par espèces
- Par CESU dématérialisé ou papier
- Par chèques vacances (au nom des parents)

Auprès de la directrice de l'ALAE

67 rue J.B Clément

Au bureau de l'ALAE de Ste Foy
le jeudi de 14h30 à 18h30 ou sur rendez-vous
Espèces uniquement

Le règlement intérieur de l'ALAE est disponible sur le site de la MJC :

Site internet : www.mjclherm.fr